

Gestionnaire du dossier : Anne DEBLIER
Ligne directe : 071/710.552
E-mail : a.deblier@sambrhabitat.be

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juin à 11 heures 00 s'est tenue en notre siège social, rue Pré des Haz 23 à 5060 Tamines, l'assemblée générale ordinaire des membres de la Société à Responsabilité Limitée "SAMBR'HABITAT".

Les statuts ont été établis le 26 mai 1925 et publiés aux annexes du Moniteur Belge du 2 juillet 1925 - sous le numéro 8.541. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire dressé par Maître Louis RAVET, le 15 juin 2024.

BUREAU ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

La séance est ouverte à 11 h 15 sous la présidence de Monsieur Cédric JEANTOT, Administrateur et Président de SAMBR'HABITAT.

L'assemblée se compose des associés, dont le nom des membres présents ou représentés et le nombre de parts appartenant à chacun d'eux, ainsi que le nombre de voix dont dispose chaque associé sont mentionnés sur une liste de présence, signée par les membres ou leurs représentants, qui restera annexée au procès-verbal.

Le Président lit la liste des présences et des excusés et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le Président désigne comme Secrétaire, Madame Ann-Catherine ODDIE, Directrice-Gérante.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Madame VAN DE CASSYE et Monsieur POULAIN.

Le Président demande d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Paul GOFFIN.

EXPOSE

Le Président de la séance déclare :

- a) que tous les coopérateurs ont été convoqués par lettre déposée à la poste ou par mail reprenant l'ordre du jour et adressée aux membres le 15 mai 2025 ;
- b) que conformément à l'article 38 des statuts, les actionnaires pouvaient prendre connaissance, au siège de la société, des pièces annexes à l'Ordre du jour, à savoir : les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport de rémunération et le rapport du commissaire réviseur ;

- c) que pour information, la Province de Namur a bien été convoquée à l'assemblée générale, mais que suite à sa décision de quitter l'actionnariat des sociétés de logement de service public à la fin de la législature 2018-2024, elle ne fera plus partie de l'actionnariat à dater du renouvellement des instances à l'assemblée générale de 2025, soit ce jour ; (point 04 de l'AGE du 15.06 2024)
- d) qu'il ressort de la liste des présences, sur les 16.029 parts émises, 14.839 parts sont représentées à l'assemblée.
- e) que chaque action donne droit à une voix conformément à l'article 34 des statuts.
- f) que conformément à l'article 35 des statuts, chaque délégué d'un pouvoir local rapporte la décision telle qu'elle a été délibérée par leur conseil. En cas d'absence de délibération, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au tiers des parts attribuées au pouvoir local qu'il représente. Les voix des délégués absents sont considérées comme perdues.

Le Président de la séance remercie les membres de l'Assemblée.

Ordre du jour

L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour et prend les délibérations suivantes :

1 et 2) Rapport de gestion de l'Organe d'Administration et rapport de rémunération

Madame ODDIE, Directrice-Gérante, présente en power point un résumé du rapport de gestion.

Le Président de séance demande à l'Assemblée s'il y a des remarques au sujet des rapports de gestion et de rémunération. Ceux-ci pouvaient être obtenus sur simple demande, comme indiqué sur l'ordre du jour.

Après avoir pris connaissance des rapports de gestion et de rémunération, l'Assemblée approuve ceux-ci à l'unanimité.

3) Rapport du commissaire-réviseur

L'Assemblée prend acte du rapport de Monsieur TISON pour le Groupe Audit Belgium SRL.

4) Approbation des comptes annuels 2024

Le Président de séance demande à l'Assemblée si elle approuve les comptes annuels 2024.

Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité.

5) Affectation du résultat

Le Président de séance demande à l'Assemblée si elle affecte le bénéfice au résultat reporté.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter le bénéfice au résultat reporté.

6) Démission des actionnaires et remboursement des parts (art.20 statuts)

L'Assemblée prend acte de la revente des 11 actions de Monsieur LARDINOIS, démissionnaire, et des 15 actions de Monsieur GOFFIN, décédé.

Un courrier a été envoyé aux actionnaires de la catégorie « Autres » en date du 04 avril 2025 pour signaler que 26 actions s'étaient libérées. Seuls Messieurs DEJAIFFE et GOBERT ont marqué un intérêt pour le rachat de ces actions.

L'Assemblée marque son accord à l'unanimité pour la vente de 10 actions à Monsieur DEJAIFFE et de 16 actions à Monsieur GOBERT.

7) Désignation des nouveaux administrateurs :

En cours d'année, le Conseil Communal de Sambreville du 18 octobre 2024, a désigné Madame Carine DAFFE, administratrice de SAMBR'HABITAT, en remplacement de Monsieur Rachid BOUKAMIR.

En cours d'année, le Conseil Communal de Sambreville du 20 février 2025, a désigné Monsieur Nicolas DUMONT, administrateur de SAMBR'HABITAT, en remplacement de Monsieur Valentin STARZINSKY.

Les membres procèdent aux votes à bulletin secret.

Madame DAFFE : 14.063 oui, 776 non et 0 abstention.

Monsieur DUMONT : 14.063 oui, 776 non et 0 abstention.

L'Assemblée Générale ratifie la désignation de Madame DAFFE et de Monsieur DUMONT.

Suite aux élections communales et régionales organisées en 2024, le renouvellement des mandats des administrateurs est inscrit à l'ordre du jour de la présente Assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires et à la réglementation applicable aux sociétés de logement de service public.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 22 des statuts de la société, au sein de la catégorie représentant les actionnaires appartenant à la catégorie Communes, l'attribution des mandats d'administrateur doit respecter la règle proportionnelle conformément à l'article 148, §1er du CWHD.

Par ailleurs, tout groupe politique démocratique disposant d'au moins un élu au sein des communes actionnaires et d'au moins un élu au Parlement wallon et non représenté conformément au système de la représentation proportionnelle visée à l'article 148, §1er du CWHD a droit à un siège.

L'Assemblée générale constate donc l'arrivée à échéance des mandats des administrateurs en place et procède à la désignation des nouveaux administrateurs, proposés par les autorités compétentes, à savoir :

- **Pour la Région Wallonne : prise d'acte :**

L'Assemblée Générale prend acte de la désignation par le Gouvernement Wallon, en date du 15 mai 2025 (publié au Moniteur Belge le 12 juin 2025) de Monsieur Laurent LEBRUN demeurant à 5190 Ham S/Sambre, 93 avenue des Lilas, en qualité d'Administrateur représentant le Gouvernement Wallon.

- **Pour le Comité Consultatif des Locataires et des Propriétaires : prise d'acte :**

L'Assemblée Générale prend acte de la désignation par le Gouvernement Wallon, en date du 20 février 2025, de Madame Myriam VERLAINE demeurant à 5190 Ham S/Sambre, 46 avenue des Muguets et

Monsieur François NKAMICANIYE demeurant à 5060 Sambreville, 16 rue du Vieux Pommier, en qualité d'Administrateurs représentant le Comité Consultatif des Locataires et des Propriétaires.

- **Pour les Communes : vote**

Les communes ont été invitées à faire proposition de leurs candidats en date du 30 janvier 2025.

Les propositions ont été reçues en date du 27 mai 2025.

Les conditions de désignation ont été vérifiées conformément à l'article 22 §6 des statuts.

Il est donc procédé au vote par bulletin secret, par actionnaire ou représentant d'actionnaire.

Le Président donne le résultat des votes pour les nouveaux administrateurs :

- **Pour la Commune de Sambreville : 7 administrateurs + 1 administrateur surnuméraire :**

- o Madame Axelle BIZJAK (PS) demeurant à 5060 Keumiée, 18 rue Reine Astrid (14829 oui, 10 non et 0 abstention)
- o Monsieur Olivier BORDON (Engagés) demeurant à 5060 Sambreville, 14 rue Sainte Catherine (14015 oui, 824 non et 0 abstention)
- o Monsieur Rachid BOUKAMIR (Engagés) demeurant à 5060 Tamines, 6 rue du Try (14008 oui, 831 non et 0 abstention)
- o Madame Audrey DUMONT (MR) demeurant à 5060 Sambreville, 43 rue Adjudant Roisin (14015 oui, 824 non et 0 abstention)
- o Monsieur Nicolas DUMONT (PS) demeurant à 5060 Velaine, 89 rue du Tram (14052 oui, 787 non et 0 abstention)
- o Monsieur Fabrice DUNZEN (PTB - Surnuméraire) demeurant à 5060 Falisolle, 40 rue des Minrias (14015 oui, 824 non et 0 abstentions)
- o Monsieur Cédric JEANTOT (PS) demeurant à 5060 Auvélais, 56 rue du Comté (14839 oui, 0 non et 0 abstention)
- o Madame Sabine ROSART (Engagés) demeurant à 5060 Arsimont, 24 rue Grande Pierrère (14025 oui, 814 non et 0 abstention)

- **Pour la Commune de Jemeppe S/Sambre (6 administrateurs) :**

- o Monsieur Alex BAUDRENGHIEN (MR) demeurant à 5190 Balâtre, 23 rue des Bancs (14015 oui, 824 non et 0 abstentions)
- o Monsieur Danny BOUCHER (Engagés) demeurant à 5190 Jemeppe S/Sambre, 22 rue du Bois (14015 oui, 824 non et 0 abstention)
- o Monsieur Philippe CARLIER (PS) demeurant à 5190 Jemeppe S/Sambre, 49 rue du Bois (14839 oui, 0 non et 0 abstention)

- Monsieur Jean-Luc EVRARD (MR) demeurant à 5190 Jemeppe S/Sambre, 48 rue Chaumont (14015 oui, 824 non et 0 abstention)
- Monsieur Armand LEDIEU (PS) demeurant à 5190 Moustier S/Sambre, 8 rue du Clair Chêne (14839 oui, 0 non et 0 abstention)
- Madame Marie-Louise RAVET (PS) demeurant à 5190 Jemeppe S/Sambre, 27 rue Léopold Lenoble (14802 oui, 37 non et 0 abstention)

- **Pour les actionnaires « Autres » (1 administrateur) : Vote :**

- Monsieur Frédéric FADEUR demeurant à 5060 Falisolle, 30 rue du Bois d'Harzée (14839 oui, 0 non et 0 abstention).

Les mandats « Communes » et « Autres » sont conférés pour une durée de 6 ans, prenant cours à la date du 03 juillet 2025, lors de l'Organe d'Administration.

L'Assemblée générale approuve à la majorité ces désignations.

La composition complète du nouvel Organe d'administration sera publiée conformément aux obligations légales et communiquée aux autorités de tutelle.

La désignation du Président, du Vice-Président ainsi que la nomination des membres du Comité de Gestion et du Comité d'Attribution sont mises à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Organe d'Administration qui se tiendra le 03 juillet prochain.

8) Rapport de principe de continuité afin de permettre la gestion des affaires courantes de la société ;

Conformément aux dispositions prévues par le Code des sociétés et associations ainsi qu'aux recommandations de bonne gouvernance, l'Assemblée générale est informée de la nécessité d'assurer la continuité de la gestion des affaires courantes de la société, dans l'attente de la désignation complète du nouvel Organe d'administration et de la mise en place de ses instances dirigeantes.

Dans ce cadre, le principe de continuité de gestion est soumis à l'approbation de l'Assemblée, afin de garantir la stabilité du pilotage de la société et la poursuite sans interruption des missions de service public qui lui sont confiées.

L'Assemblée générale marque son accord à l'unanimité sur ce principe et décide, à cet effet, de prolonger l'Organe d'administration et le Comité d'Attribution jusqu'au 3 juillet 2025.

Cette prolongation permettra d'assurer une transition fluide et coordonnée vers la nouvelle gouvernance issue du renouvellement des mandats post-électoral, tout en maintenant un encadrement efficace des décisions urgentes ou stratégiques à prendre dans l'intérêt de la société.

9) Décharge aux administrateurs

Le Président de séance demande à l'Assemblée si elle donne décharge aux administrateurs.

L'Assemblée donne à l'unanimité décharge aux administrateurs.

10) Décharge au commissaire-réviseur

Le Président de séance demande ensuite si l'Assemblée donne décharge au Commissaire réviseur.

L'Assemblée donne à l'unanimité décharge au Commissaire réviseur

11) Rapport 2023 du Commissaire SWL

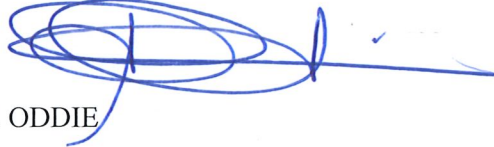
L'Assemblée a pris connaissance du rapport du Commissaire SWL portant sur l'année 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 40.

Le présent procès-verbal est approuvé en séance.

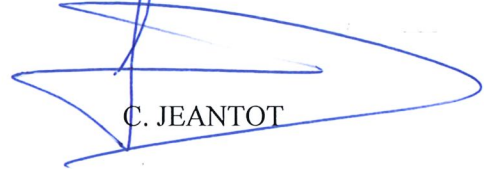
La Secrétaire,

A-C. ODDIE



Le Président de séance,

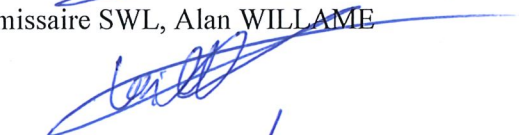
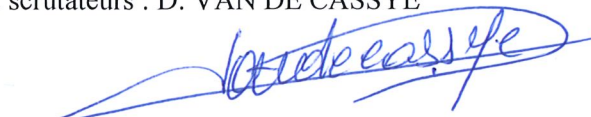
C. JEANTOT



Les 2 scrutateurs : D. VAN DE CASSYE

Commissaire SWL, Alan WILLAME

Les actionnaires :



B. POULAIN

